

Avis public du scrutin

Municipalité Saint-André-de-Restigouche

Date du scrutin 20 mars 2022

Par cet avis public, Karine Dubé présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le poste ci-après mentionnés sont :

Poste de conseillère ou de conseiller – 6

- Sylvie Charest
- Scott Irvine

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche, le 20 mars 2022**

Pour les sections de vote : 01

Lieu : salle municipale Saint-André-de-Restigouche

Jour de vote par anticipation : **Dimanche, le 13 mars 2022**

Pour les sections de vote : 01

Lieu : salle municipale Saint-André-de-Restigouche

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:
 - La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 18 mars 2022 à 16 h 30;
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente ou d'élection pour en recevoir de nouveaux..
7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 20 mars 2022 à 20h30 à l'adresse suivante : 163 Principale
8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse 163 Principal

Téléphone : 418-865-2234

SM-41 (21-11)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171

Règlement sur le vote par correspondance, art. 6

Signature

Donné à Saint-André-de-Restigouche le 7 mars 2022



Karine Dubé, Présidente d'élection

